Image not found or type unknown

Déménagement intempestif

Par **Minnieso**, le **15/12/2018** à **14:56**

Dans le cadre d’un déménagement intempestif du parent gardien, la date de départ à retenir est-elle celle du jour de la signature de l’acte de propriété du nouveau bien ou le jour de fin de bail de l’ancien bien?

gardien de quoi ?

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés